



DE ANGELIS & ASSOCIÉS

AVOCATS

Spécialisé en droit de la responsabilité
et en droit des assurances

NOTRE CABINET

Fondé à Marseille en 1980, de Angelis & Associés, acteur reconnu sur le plan national, concentre ses compétences dans le droit des Assurances et le contentieux de la Responsabilité Civile.

Le cabinet s'articule autour de trois branches d'activité principales :

- L'assurance construction ;
- L'IARD, regroupant la couverture des risques professionnels, industriels et des dommages aux biens ;
- L'indemnisation du dommage corporel et la protection de la faute inexcusable de l'employeur.

Cette organisation du cabinet par branche d'activité permet d'offrir à nos mandants, sociétés d'assurance, entreprises et professionnels, expertise et réactivité.

Chacune de ces branches, dirigée par un ou plusieurs associés, regroupe une équipe de collaborateurs expérimentés dont l'activité est elle-même répartie selon les filières ou métiers de nos mandants ou de leurs assurés.

Gage de compétence, cette organisation permet de garantir à nos clients un interlocuteur privilégié dans la gestion de leurs dossiers, une maîtrise des process de gestion de leurs contentieux et une connaissance de leurs outils de production.

En progression constante, de Angelis & Associés se compose aujourd'hui d'une équipe de 26 Avocats, dont un avocat spécialisé en procédure d'appel, structurée autour de 7 associés, de 5 of counsel et de 2 juristes en charge des procédures d'exécution des décisions de justice.

PRÉSENTATION DES AVOCATS ASSOCIÉS

Alain de Angelis, a prêté serment en 1980.



Associé fondateur du cabinet, Ancien membre du Conseil de l'Ordre, Ancien Président de la Commission ordinaire Responsabilité Civile Professionnelle du Barreau de Marseille, Alain de Angelis intervient dans les dossiers à fort enjeu et dans l'accompagnement spécifique de certains grands comptes.

DÉPARTEMENT CONSTRUCTION

Paul Semidei, a prêté serment en 1986.



Paul Semidei est associé au sein du cabinet de Angelis & Associés depuis le 1^{er} janvier 1993, en charge du Département Assurance construction.

Paul Semidei est co-responsable de la commission ordinaire du Barreau de Marseille de Droit Immobilier et membre de celle des MARD.

Paul Semidei intervient spécifiquement sur les dossiers à fort enjeu et l'accompagnement des grands comptes.

Myriam Habart-Melki, a prêté serment en 1992.



Myriam Habart-Melki est associée au sein du cabinet de Angelis & Associés depuis le 1^{er} janvier 2000, en charge du Département Assurance construction.

Myriam Habart-Melki intervient dans les dossiers à fort enjeu, dans la défense de grands groupes du BTP et spécifiquement dans les dossiers relevant de l'assurance

dommages-ouvrage. Myriam Habart-Melki dispose de la qualification d'Avocat-Médiateur.

Benoit Bardon, a prêté serment en 1995.



Benoit Bardon est associé au sein du cabinet de Angelis & Associés depuis le 1^{er} janvier 2008, en charge du Département Assurance construction.

Benoit Bardon intervient sur les dossiers à fort enjeu tant au titre des marchés privés que des marchés publics.

Benoit Bardon dispose de la qualification d'Avocat-Médiateur.

DÉPARTEMENT IARD/CORPOREL

François-Xavier de Angelis, a prêté serment en 2009.



François-Xavier de Angelis est associé au sein du cabinet de Angelis & Associés depuis le 1^{er} janvier 2011, en charge du Département Responsabilité Civile et de la branche Réparation du Dommage corporel.

Au-delà de ses missions d'encadrement, François-Xavier de Angelis intervient spécifiquement sur les dossiers à fort enjeu.

François-Xavier de Angelis est membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Marseille et co-responsable de la commission ordinaire Responsabilité Civile Professionnelle.

François-Xavier de Angelis dispose de la qualification d'Avocat-Médiateur.

Julie Segond, a prêté serment en janvier 2013.



Julie Segond a rejoint de Angelis & Associés après une première formation au sein du Cabinet TEISSONNIERE.

Nommée of Counsel en 2021, Julie Segond est associée au sein du cabinet de Angelis & Associés depuis le 1^{er} juin 2023, en charge de la branche Réparation du Dommage corporel et contentieux médical.

Elle intervient à ce titre dans le contentieux de la faute inexcusable, du dommage corporel, de la responsabilité civile des professionnels des métiers de la santé (praticiens, laboratoires et fournisseurs de matériel médical) et de la responsabilité pénale des dirigeants.

Julie Segond est ancien membre du Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille et membre actuel du Conseil Régional de discipline. Julie Segond dispose de la qualification d'Avocat-Médiateur.

Guillaume Desmure, a prêté serment en 2009.



Guillaume Desmure a rejoint de Angelis & Associés en 2013 après une première collaboration dans un Cabinet parisien spécialisé dans le contentieux de la responsabilité civile.

Nommé of Counsel en 2018, Guillaume Desmure est associé au sein du cabinet de Angelis & Associés depuis le 1^{er} juin 2023, en charge du

Département Responsabilité Civile.

Guillaume Desmure intervient principalement sur les risques des professionnels (chiffre et droit, bureaux d'étude, diagnostiqueurs immobiliers, métiers de l'automobile, experts ...) et les risques industriels.

PRÉSENTATION DES AVOCATS OF COUNSEL

DÉPARTEMENT CONSTRUCTION

Lucie Fillion-Hoarau, a prêté serment en 2001.



Lucie Fillion-Hoarau a rejoint de Angelis & Associés en 2003 et exerce en qualité d'Avocat of Counsel depuis 2018.

Lucie Fillion-Hoarau intervient au sein du département Assurance construction.

Valérie Petit, a prêté serment en 1995.



Valérie Petit a rejoint de Angelis & Associés en 2014 et exerce en qualité d'Avocat of Counsel depuis 2018.

Valérie Petit intervient au sein du département Assurance construction.

Catherine Boyvineau, a prêté serment en 1995.



Catherine Boyvineau a rejoint de Angelis & Associés en 2017 après une expérience en qualité d'associée dans un cabinet parisien spécialiste en droit de la construction. Depuis 2021, elle exerce en qualité d'Avocat of Counsel.

Catherine Boyvineau intervient au sein du département Assurance construction.

Pierre-Alexandre Vital, a prêté serment en 2014.



Pierre-Alexandre Vital a rejoint de Angelis & Associés en 2016 et exerce en qualité d'Avocat of Counsel depuis 2024.

Pierre-Alexandre Vital intervient au sein du Département Assurance construction.

DÉPARTEMENT IARD/CORPOREL

Benjamin Gérard, a prêté serment en 2009.



Benjamin Gérard a rejoint de Angelis & Associés en 2017 et exerce en qualité d'Avocat of Counsel depuis 2024.

Benjamin Gérard intervient au sein du département Droit Immobilier pour le compte des bailleurs sociaux ou privés (recouvrement de la dette locative, recouvrement des charges impayées) et dans la défense de la Responsabilité Civile Professionnelle des acteurs de la filière.

NOTRE COMPÉTENCE

Prévenir le risque, Gérer le sinistre, Anticiper le coût

Notre mission est d'accompagner nos mandants dans la gestion de leur sinistralité.

Notre conception de cette mission s'articule autour de trois axes : la prévention du risque, la gestion des sinistres et la prévisibilité de leur coût.

Toute activité génère un risque, notre ambition est de vous offrir un interlocuteur dédié pour chacun de ces risques.

Nous intervenons, ainsi, sur l'ensemble des contentieux liés au droit de la Responsabilité et au droit des Assurances, chaque Avocat associé ayant développé un domaine de compétence particulier et animant une équipe d'Avocats expérimentés dans son secteur d'intervention.

La répartition de notre activité par branche et un exercice spécialisé nous permettent d'assurer à nos mandants une compétence juridique actualisée mais également une connaissance précise des acteurs de la filière concernée et de la réglementation technique applicable.

Prévenir le risque ...

Sensible à la prévention du risque de nos mandants, nous dispensons régulièrement des formations à leurs collaborateurs ou à des professionnels du secteur concerné et publions régulièrement des articles dans les revues ou sites spécialisés.

Plus spécifiquement, nous les accompagnons dans la définition de leurs risques afin de les anticiper, de faciliter la gestion de crise et de veiller à leur juste couverture assurantielle.

Gérer le sinistre...

Lorsque le risque se réalise, nous assistons nos mandants dans la mise en place de la stratégie la mieux adaptée à leur litige, amiable ou judiciaire, afin de préserver leurs intérêts juridiques, économiques et commerciaux.

Lorsque les conditions sont réunies, nous veillons à privilégier la déjudiciarisation des dossiers qui nous sont confiés par la mise en œuvre d'une solution négociée ou d'un mode amiable de règlement des différends. Plusieurs membres du cabinet ont pour cela obtenu la qualification d'Avocat-médiateur et un partenariat a été conclu avec l'Association des Médiateurs Européens (AME).

Dans le cas contraire, nous intervenons devant l'ensemble des juridictions judiciaires (civiles et pénales), administratives et arbitrales françaises.

Anticiper le coût...

Nous apportons une attention particulière à la conservation de la maîtrise des affaires qui nous sont confiées en apportant à nos mandants, notre analyse des responsabilités, des garanties et, in fine, du risque financier encouru afin de leur offrir maîtrise et prévisibilité.

NOTRE ENGAGEMENT

Nous vous garantissons pour atteindre nos objectifs :

- **notre loyauté** qui nous conduit à intervenir exclusivement du côté de la défense des acteurs économiques dont la responsabilité est recherchée ou dans le cadre du recours exercé par une société d'assurance subrogée dans les droits de son assuré ;
- **notre expertise** acquise par notre formation initiale, notre expérience et l'actualisation constante de nos connaissances ;
- **notre disponibilité** qui permet de répondre sans délai à vos attentes et de privilégier une communication directe et transparente ;
- **notre mobilité** qui nous permet d'intervenir sur l'ensemble du territoire Français Métropolitain et Ultra-marin, ainsi qu'à l'étranger ;
- **notre proactivité** dans le traitement des dossiers qui nous sont confiés, nous conduisant à chercher la solution la plus adaptée, qu'elle soit transactionnelle, judiciaire ou arbitrale ;
- **notre savoir-faire** qui privilégie une synergie avec l'ensemble des acteurs du dossier.

RECOMMANDATIONS CLASSEMENTS

CLASSEMENT LEADERSLEAGUE DÉCIDEURS MAGAZINE

- Responsabilité professionnelle
- Responsabilité des produits
- Sinistre et contentieux des assurances
- Responsabilité du fait des produits
- Contentieux de la construction

PALMARES DU DROIT

- Risques industriels et assurances
- Immobilier – Construction
- Droit de la santé

DÉPARTEMENT IARD

De Angelis & Associés dispose d'une compétence reconnue dans les contentieux susceptibles d'être engendrés par l'activité des différents acteurs du monde économique et dont la couverture assurantielle relève de la branche IARD : risque de l'activité professionnelle, risques industriels, produits défectueux, dommages aux biens.

Nous sommes appelés à intervenir à la demande des professionnels, des entreprises (TPE/PME ou grands groupes) ou de leurs assureurs, dans les contentieux mettant en jeu leur responsabilité et en cas de dommages à leurs biens professionnels ou d'habitation.

Domaines d'intervention :

- Secteur industriel
- Professions réglementées
- Energies renouvelables
- Ferroviaire
- Incendie
- Agro-alimentaire
- Plaisance
- Responsabilité du dirigeant

Affaires représentatives du cabinet :

PRODUITS :

- Défense d'un fabricant de panneaux photovoltaïques dans le cadre d'un sinistre sériel
- Défense d'un fabricant dans le cadre d'un sinistre relatif à la corrosion de ballons d'eau chaude sanitaire équipant un CHU
- Défense d'un laboratoire pharmaceutique dans le cadre d'un protocole de soins
- Défense d'un négociant dans le contentieux lié à la fourniture d'un produit alimentaire non marchand
- Défense d'un fabricant d'appareils de climatisation mis en cause à la suite d'incendies sériels

RISQUES INDUSTRIELS :

- Incendie dans une usine de produits chimiques
- Mise à l'arrêt de la chaîne de production dans un site pétrochimique
- Déversement d'acide dans une usine de production de matériaux de construction
- Dommages sur une sphère de stockage de gaz dans un site pétrochimique
- Dommages sur une turbine d'un site de traitement de déchets

DOMMAGES :

- Dommages sur le matériel de production d'une imprimerie industrielle
- Glissement de terrain dans un site de stockage stratégique
- Avarie sur un navire de plaisance prestigieux
- Incendie dans un tunnel autoroutier

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE :

- Professionnels de l'immobilier : syndics de copropriété, agents immobiliers, gestionnaires de biens, diagnostiqueurs immobiliers (...)
- Professionnels du droit et du chiffre : avocats, commissaires de justice, experts-comptables, courtiers (...)
- Experts : privés et judiciaires
- Professionnels de la construction : bureaux d'études techniques, géomètres-experts (...)
- Professions médicales : laboratoires, fournisseurs de matériel médical, praticiens
- Garagistes et métiers de l'automobile

DÉPARTEMENT INDEMNISATION DU DOMMAGE CORPOREL

Notre compétence spécifique en matière de réparation du dommage corporel nous conduit à intervenir au titre :

- de la défense des professionnels de la santé ;
- des polices d'assurance couvrant le risque accident : accident vie privée, loi Badinter ;
- de la défense de l'employeur dans le cadre des procédures en reconnaissance d'une faute inexcusable, intentées par un de ses salariés, victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Le cabinet assure, en collaboration avec le médecin conseil et les spécialistes disposant de compétences complémentaires, la défense de ses mandants dans le cadre des expertises judiciaires ordonnées. Le cabinet intervient devant l'ensemble des juridictions administratives, judiciaires, dont le pôle social et devant les CRCI.

Nous apportons une assistance particulière à nos mandants dans la recherche et la mise en place de solutions d'indemnisation adaptées, en particulier, en cas de sinistres majeurs.

Domaines d'intervention :

- Défense de plusieurs enseignes de la grande distribution dans le cadre de leurs risques d'exploitation
- Défense de laboratoires pharmaceutiques et de professionnels de santé
- Défense des employeurs dans le contentieux de la faute inexcusable
- Défense des sociétés d'assurances en cas d'assuré victime gravement handicapée

Affaires représentatives et domaine d'intervention :

- Contentieux des accidents du travail dans des sites industriels et des chantiers du BTP
- Contestation du caractère professionnel de maladies liées à l'inhalation de fractions de houille et de suies de combustion de charbon
- Contestation du caractère professionnel de maladies liées à l'inhalation de poussières d'amiante



DE ANGELIS & ASSOCIÉS

AVOCATS

Spécialisé en droit de la responsabilité
et en droit des assurances

DÉPARTEMENT ASSURANCE CONSTRUCTION

Notre savoir-faire reconnu dans le contentieux de la construction nous conduit à intervenir :

- dans la défense des différents acteurs participant à l'acte de construire, au titre de la couverture de leur responsabilité civile décennale ou de leur responsabilité civile générale : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, contrôleur technique, fabricants, dont la responsabilité est recherchée ;
- dans les litiges mettant en jeu les garanties des polices d'assurance spécifiques au secteur de la construction : Dommages – Ouvrage, Police Unique de Chantier et Police Tous Risques Chantier.

Domaines d'activités et contrats d'assurances concernés :

- Responsabilité Civile Décennale des constructeurs
- Dommages - Ouvrage
- Tous Risques Chantier
- Police Unique de Chantier
- Constructeur Maison Individuelle
- Maître d'Oeuvre
- Contrôleur Technique
- Dommages aux tiers
- Responsabilité du sous-traitant
- Contentieux des marchés de travaux, publics ou privés

Affaires représentatives et domaine d'intervention :

- Contentieux relatif à l'application des garanties dommages – ouvrage dans une salle de spectacle
- Contentieux consécutif à un glissement de terrain dans un centre commercial
- Contentieux dans le cadre de la construction d'une charpente métallique dans une enceinte sportive
- Contentieux sériels de matériaux de construction
- Contentieux relatif à l'annulation d'une police dommages – ouvrage mettant en jeu la démolition d'immeubles pour impropreté à destination



DE ANGELIS & ASSOCIÉS

AVOCATS

Spécialisé en droit de la responsabilité
et en droit des assurances